Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1271

Artikel: Fonctionnaires genevois : un bras de fer sans issue
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025547

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FONCTIONNAIRES GENEVOIS

Un bras de fer sans issue

REPÈRES

Au vu de l'aggravation du déficit prévu pour le budget 1997, le Conseil d'Etat propose de geler les mécanismes légaux d'adaptation des salaires (annuités, prime de fidélité, indexation)

Le Cartel intersyndical de la fonction publique a riposté en décidant dans un premier temps un arrêt de travail d'une demi-journée.

(*jd*) Selon le président du Cartel intersyndical de la fonction publique, seule une grève poursuivie jusqu'à la victoire peut répondre au mépris manifesté par le Conseil d'Etat à l'égard des fonctionnaires. Le ton est donné: il s'agit bien d'une épreuve de force qui, au-delà des enjeux directs – adaptations salariales ou assainissement des finances cantonales –, doit désigner un vainqueur par k.o. Car dans ce bras de fer, le Conseil Etat n'est pas en reste. La manière cavalière avec laquelle il a soudainement annulé une rencontre agendée de longue date avec le Cartel, renvoyant ses interlocuteurs à la conférence de presse sur le budget 1997, témoigne d'un mépris certain, ou peut être perçue comme telle si elle ne relève que d'une insigne maladresse de l'exécutif. Mépris ou maladresse caractérisent également, dans la conjoncture actuelle, la décision mesquine de réactivation d'une disposition réglementaire interdisant la diffusion de propagande syndicale sur les lieux de travail.

Incapacité à négocier

Ce détestable état d'esprit, qui domine la vie politique genevoise depuis le début de la législature, résulte de la composition politique du Conseil d'Etat. Ce gouvernement dit homogène se montre incapable de négocier véritablement et ses propositions, élaborées dans la hâte, suscitent méfiance et opposition systématique. On a pu le vérifier avec le refus populaire de fermer la clinique de Montana et de déléguer la gestion du Service des automobiles à un opérateur privé. Des projets qui, mieux préparés et soutenus politiquement, auraient pu passer le cap de la votation.

Reste que les faits sont têtus. Le canton se trouve dans une impasse financière, une situation qu'il n'est plus possible de nier aujourd'hui. Le plan de rétablissement des finances publiques, préparé par le précédent gouvernement et adopté par le peuple, a certes permis de réduire le déficit. Mais si l'Etat a réussi à comprimer ses dépenses, la récession prolongée alourdit ses charges sociales tout en précarisant ses ressources fiscales. D'où une nouvelle aggravation du déficit estimé à 340 millions pour 1997 et le report de deux ans du retour à l'équilibre budgétaire. Avec en prime une dette dont les intérêts mangent plus de 10% des recettes fiscales.

L'exercice annuel consistant à réduire linéairement les effectifs de la fonction publique et à raboter l'ensemble des dépenses devient de plus en plus difficile et source d'injustices. Comme d'ailleurs le blocage des mécanismes salariaux qui suscite la colère du Cartel: ce blocage ne touche pas les fonctionnaires depuis longtemps en poste mais pénalise les nouveaux venus, les jeunes.

Ajoutons la variable clé de l'équation à résoudre, à savoir qu'une augmentation de la fiscalité n'a aujourd'hui aucune chance devant le peuple.

Guerre de tranchées

En voulant parer au plus pressé et en faisant porter le poids des économies sur la fonction publique d'abord, le Conseil d'Etat a négligé d'entreprendre une réforme en profondeur de l'administration et une analyse critique des activités et des prestations de l'Etat. Il a certes lancé récemment quelques expériences pilotes de nouvelle gestion. S'il avait pris cette initiative dès son élection en décembre 1993, il pourrait en récolter aujourd'hui les fruits. De même s'il n'avait pas attendu une initiative populaire lui imposant un audit global de l'administration.

Mais, contrairement aux idées reçues, un gouvernement trop homogène n'est probablement pas en mesure de faire passer des réformes d'importance. Car la réalisation de ces dernières exige un fort soutien populaire et des projets équilibrés. Il faudra donc attendre les élections de 1997 et un gouvernement représentatif de la population pour que cesse cette guerre de tranchées et que s'amorce un mouvement de rénovation de l'Etat, tel que l'appelait de ses vœux le conseiller d'Etat socialiste Bernard Ziegler: définition de priorités, réforme de l'administration pour des prestations plus efficaces et efficientes, modernisation de la fonction publique dans le sens d'une responsabilité et d'une autonomie accrues des agents de l'Etat, conditions de travail et de rémunération négociées dans le cadre d'une convention collective notamment.

Peut-être qu'alors seront réunies les conditions pour convaincre les citoyens-contribuables d'accorder à l'Etat, le cas échéant, les moyens nécessaires à l'accomplissement des tâches qu'ils attendent de lui. ■

Médias

(*cfp*) Les lecteurs curieux du *Télétexte* de la chaîne de télévision germanophone «3 sat» ont découvert récemment un texte en cimbre. Cette vieille langue germanique est en voie de disparition dans la seule région où elle existe encore, à Luserna près de Trente, en Italie. Pour les amateurs d'histoire, ils convient de se rappeler les invasions des Cimbres et des Teutons à la fin de l'Empire romain. ■